

EXPERTISES

DES SYSTÈMES D'INFORMATION

LE MENSUEL DU DROIT DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMÉDIA

DÉCEMBRE 2017 - n°430

INTERVIEW

SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

LE DROIT, UNE ARME POUR L'INDÉPENDANCE
PAR OLIVIER DE MAISON ROUGE

CONTRATS

RGPD : QUELS IMPACTS SUR LES CONTRATS IT ?

DÉMATÉRIALISATION

UNE RÉFORME EN DEMI-TEINTE POUR LE SECTEUR FINANCIER

DONNÉES PERSONNELLES

DONNÉES DE SANTÉ ET PERSONNES CONCERNÉES

FRAUDE INFORMATIQUE

APPLICATION DE L'ÉLÉMENT INTENTIONNEL

Rapport de Guy Canivet sur le numérique au profit de la justice

Au moment où le ministère de la Justice lançait sa consultation sur la transformation numérique de ce service public, Guy Canivet, ancien premier président de la Cour de cassation et ancien membre du Conseil constitutionnel, publiait un rapport intitulé : « *Justice : faites entrer le numérique* », sous l'égide de l'Institut Montaigne. Cette étude entend contribuer à la réflexion sur l'utilisation des outils numériques pour améliorer l'offre de la justice dans le domaine civil. Il considère que « *refonder la justice civile par la transformation numérique n'est donc pas qu'une nécessité sectorielle ou conjoncturelle, mais une priorité politique* ». Pour cela, il propose d'abord d'examiner les attentes

du public par l'organisation de groupes de discussion ou par l'écoute de groupes existants et des réseaux sociaux. L'innovation technologique doit permettre d'améliorer le fonctionnement de la justice, notamment par le traitement d'un certain nombre de litiges de la vie courante, simples, répétitifs et de faible montant par des moyens électroniques. Une partie des comparutions pourrait être organisée par visioconférence, estime-t-il. Le numérique permet aussi un traitement de grandes masses de données de façon à faciliter l'accès au droit et le rendre plus prévisible. Il ne prône en aucun cas une justice prédictive. L'institution doit, selon lui, intégrer les nouvelles technologies tout en restant au service de l'humain.

Consultation publique de Bruxelles sur les fake news

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur les fausses nouvelles et la désinformation en ligne. Elle prendra

fin le 23 février 2018. L'objectif est de permettre d'évaluer l'efficacité des actions actuelles par les acteurs du marché ainsi que la nécessité de les

appliquer à une plus grande échelle et de prendre de nouvelles mesures pour traiter différentes sortes de fausses nouvelles.

CONSULTATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

« *Le ministère de la Justice s'engage dans un vaste plan de transformation numérique pour doter les magistrats et personnels de la justice d'outils performants, faciliter les échanges avec les professionnels du droit, donner au justiciable la possibilité de saisir la justice et de suivre ses affaires en ligne. Ce plan doit permettre d'offrir rapidement la possibilité d'une dématérialisation totale des procédures civiles et pénales mais aussi d'une évolution en profondeur des systèmes*

d'information de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse ». C'est ainsi que le ministère a invité les professionnels du droit et tous les personnels concernés, magistrats et agents, à répondre à son questionnaire en vue de rendre la justice plus efficace grâce au numérique. La numérisation de la justice fait partie des cinq grands chantiers que Nicole Belloubet a identifiés pour moderniser ce service public. La consultation est ouverte du 15 novembre au 11 décembre 2017.

FLORENT GASTAUD DPO D'OVH

Florent Gastaud a intégré OVH en qualité de Data Protection Officer (DPO) pour les activités monde du groupe, à l'exception des États-Unis. La stricte séparation des entités et des activités avec les USA a, en effet, pour but d'écartier les traitements de données réalisés hors des États-Unis des outils de surveillance américains (notamment en vertu du Freedom Act, successeur du Patriot Act). Florent Gastaud était auparavant employé par Klésia, chargé de la conformité des données à caractère personnel, où il a eu l'opportunité de créer l'unité « Conformité », service dédié à tous les aspects de la conformité, incluant la protection des données à caractère personnel, des activités

du groupe de protection sociale Klésia. Titulaire du master 2 Droit du multimedia et de l'informatique de l'université de Paris II, il a débuté sa carrière au sein du groupe Casino, auprès de la correspondante aux données personnelles (CIL) et du service juridique. Il a ensuite rejoint la direction des affaires juridiques de TF1 où il a travaillé en étroite collaboration avec les services achats et la direction des systèmes d'information. Florent Gastaud a publié différents articles dont deux dans *Expertises* : l'un consacré aux fuites de données personnelles (février 2017) et un autre sur les mots de passe et les exigences de la Cnil (décembre 2015).

